



le Lien de l'URCL

N° 108 – 28 février 2021

Nous vous rappelons que, compte tenu des circonstances, nous avons décidé à titre exceptionnel de réduire de 5€ par personne notre cotisation pour l'année 2021. **Le nouveau barème est donc le suivant : individuel 15€, couple 20€, bienfaiteur individuel 25€, bienfaiteur couple 40€.** Ceux qui sont prélevés n'ont rien à faire car le prélèvement sera ajusté en conséquence. Ce prélèvement sera effectué dans le courant du mois de mars, ainsi que les prélèvements pour l'année 2020 qui nous sont parvenus à fin 2020.

Dans ce contexte particulier qui ne permet pas les contacts directs, nous vous avons récemment proposé (Lien N°107), ce qui nous est apparu nécessaire à la vie de notre Association, **d'ouvrir un dialogue avec vous** : adressez nous des messages sur vos propres ressentis durant cette période difficile. Ne soyez pas timides... Merci d'utiliser exclusivement l'adresse mail urcl-parisidf-echanges@orange.fr à cet effet. Nous publierons sur le site vos messages dans une rubrique nouvelle et vous pourrez réagir et donner vos commentaires. Alors à vos plumes, à bientôt et restez en forme.

Deux nouvelles visioconférences vous sont proposées : un Voyage Gourmand le 2 mars ou le 5 mars à 18h, et l'Aventure Cistercienne le 16 mars à 18h. Tous les détails dans la rubrique « Pour consulter nos prochaines activités » sur notre site internet.

Soyez prudents et gardez vous en bonne santé !

Le dernier numéro de la Lettre de l'UFRB est accessible [en cliquant ici](#)

Visitez régulièrement notre site internet: www.urcl-paris-idf.org et...
n'hésitez surtout pas à nous faire part de vos observations par mail à urcl-com@orange.fr .
